



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

**FEUILLE DE ROUTE
2025 - 2030**



Amplifier les efforts de tous !

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération inédite des efforts collectifs pour baisser nos émissions de gaz à effet de serre, réduire les pressions sur la biodiversité et encourager la sobriété dans l'usage de nos ressources essentielles (eau, bois, sols).

Avec « France Nation Verte », lancée par le gouvernement à l'été 2022, la France a été le premier pays à se doter d'une stratégie globale et concrète pour agir collectivement, dans tous les secteurs et à toutes les échelles.

Le constat est sans appel : il nous faut amplifier les efforts de tous, dans tous les domaines, à l'occasion de chacun des projets ! Nous devons faire autant en 7 ans que ce que nous avons réalisé en 30 ans.

Le diagnostic régional publié en juillet 2024 a identifié les priorités à poursuivre. Pour les émissions de gaz à effet de serre, la Normandie représente 6% des efforts à faire au niveau national, avec des enjeux forts pour l'industrie et le transport. Les domaines « ressources et biodiversité » représentent également des leviers d'actions majeurs pour la préservation des espaces naturels et des ressources.

Grace à l'implication des acteurs du territoire, la concertation a permis d'identifier environ 250 actions spécifiques à la Normandie, dont une cinquantaine qui vont démarrer dès 2025.

Ces actions vous sont présentées dans ce document, selon les 6 grandes thématiques France Nation verte : « Mieux se déplacer », « Mieux se loger », « Mieux préserver », « Mieux produire », « Mieux se nourrir » et « Mieux consommer ».

Autant de pistes pour préparer et réussir une transition écologique équitable et efficace en Normandie !

Le préfet de la région Normandie
Jean-Benoît ALBERTINI

Face à des enjeux aussi vitaux et d'une telle ampleur que le changement climatique et ses effets sur les territoires normands, sur notre économie, sur notre vie quotidienne, l'action collective doit être tournée vers les transitions.

Cette feuille de route est à la fois le fruit d'un travail collectif des normands, élus, acteurs économiques, associatifs, et le témoignage du passage de la connaissance et de la réflexion à l'action.

Eclairés par les travaux prospectifs du GIEC normand, nous savons mieux pourquoi, où et comment agir. Agir pour limiter l'ampleur et les effets du changement climatique mais tout autant pour commencer à nous adapter aux conséquences que nous mesurons déjà. Par l'érosion de nos côtes, à travers les dates des moissons, le dépérissement des boisements ou encore la multiplication des événements violents.

Cette mise en action et, plus encore, cette prise en compte dans l'ensemble des actions que nous entreprenons, c'est déjà le cap de l'action régionale. Il se concrétise à travers des documents de cadrage stratégique comme le schéma régional d'aménagement, de développement durable et équilibré des territoires, la mise en place d'un budget vert pour orienter le fonctionnement et l'action de la collectivité, à travers le développement d'une mobilité collective moins carbonée, le financement de projets plus sobres, plus résilients, qui préparent l'avenir ; mais aussi grâce à un effort massif pour le développement et l'adaptation des compétences, pour développer et conforter l'offre de soins...

L'enjeu aujourd'hui et à travers cette feuille de route et ses prolongements ultérieurs, c'est bien l'engagement collectif et de chacun, autour d'axes et d'actions communs.

Le président du conseil régional de Normandie,
Hervé MORIN



Sommaire

- **Construction de la feuille de route**
- **La feuille de route pour 2025 et d'ici à 2030**
 - Mieux se déplacer
 - Mieux se loger
 - Mieux préserver et valoriser nos ressources
 - Mieux produire
 - Mieux se nourrir
 - Mieux consommer
- **Les prochaines étapes**
- **Modalités de suivi**
- **La transition écologique : illustration concrète dans le secteur de la santé en Normandie**
- **Ressources complémentaires**

1 document en annexe avec les fiches actions 2025

Construction de la feuille de route

La territorialisation de la feuille de route en Normandie, s'est construite grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire au cours de différents temps et modalités de concertation (ateliers, enquêtes, cahiers d'acteurs, consultation du public, ...).

La présente feuille de route régionale est l'aboutissement d'un cycle de travail d'un an co-animé par l'Etat et la Région Normandie. Elle est le fruit d'une co-construction et consolidation de l'ensemble des propositions recueillies dans les différentes étapes du processus d'élaboration.

Les grandes étapes de son élaboration :

→ **Lancement de la COP de Normandie le 15 décembre 2023** en présence de Monsieur Christophe BECHU, alors Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de Madame Agnès Firmin-Le Bodo, alors Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

→ **Tenue de la COP intermédiaire le 24 avril 2024** à Rouen. Elle a réuni environ 240 personnes. Elle a permis de présenter le diagnostic des différents groupes de travail, la démarche engagée dans le domaine de la santé, et un premier retour sur les questionnaires des collectivités.

→ Sur la base des contributions lors de cette COP intermédiaire, de l'analyse des questionnaires renseignés par les collectivités locales, une synthèse du diagnostic a été mise à disposition du public. De même, la synthèse des actions possibles était consultable en ligne, et a été relayé via les réseaux sociaux. Un questionnaire permettait à tous (collectivités, associations, citoyens) de réagir aux actions proposées, et de proposer des projets concrets en lien. Il a recueilli près de 80 réactions et propositions.

→ **La COP de restitution s'est tenue le 10 septembre 2024** au Havre. Cette réunion, à laquelle ont participé plus de 250 personnes, a permis de converger vers une **cinquantaine d'actions à engager dès 2025**. Ces actions constituent le socle de la première phase de mise en œuvre de feuille de route normande. Elles se déclineront en projets concrets sur les territoires. En complément, depuis le mois de décembre 2023, les participants aux travaux ont identifié environ 200 autres actions qui méritent d'être approfondies afin de pouvoir les planifier d'ici à 2030.

Pour l'année 2025, parmi la cinquantaine d'actions à engager, une trentaine d'actions concernent directement les collectivités ou leurs groupements.

Ainsi, la feuille de route Normandie s'appuie sur les éléments suivants :

- **un diagnostic régional** présentant le contexte et les enjeux normands en matière de transition et de préservation des ressources naturelles (disponible sur le site de la Préfecture de Région)
- pour chaque thématique :
 - **les actions à conduire en 2025**, accompagnées de fiches détaillées (document annexe)
 - **les actions à planifier/ approfondir d'ici à 2030**



La feuille de route se formalise autour des 6 thématiques de « France Nation Verte » :



Chaque groupe thématique s'est réuni a minima 2 fois en sessions plénières, l'une avant la COP intermédiaire pour établir le diagnostic, puis l'autre après la COP intermédiaire pour analyser le résultat des questionnaires adressés aux élus des collectivités, les propositions d'actions reçues, et en formuler de nouvelles.

Pour chaque thématique, des groupes de travail ont été constitués. Composés de représentants des collectivités, des acteurs socio-professionnels, d'experts, des services de l'Etat, des directions du Conseil Régional, ... ils ont permis d'identifier près de 250 actions (combinant des actions déjà engagées sur le territoire et des nouvelles) et dont une cinquantaine (dont la moitié sont des nouvelles actions) à démarrer dès l'année 2025 réparties comme suit :

- **Mieux se déplacer : 8 actions**
- **Mieux se loger : 8 actions**
- **Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes : 8 actions**
- **Mieux produire : 8 actions**
- **Mieux se nourrir : 8 actions**
- **Mieux consommer : 7 actions**



La feuille de route pour 2025 et d'ici à 2030



« Mieux se déplacer » : les actions pour 2025

Pilotes

Axe 1 - Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique

Action : Contribuer au financement de projets incitant à la multimodalité, régénérer et moderniser le réseau ferroviaire et fluvial normand (ferROUTAGE, installations terminales embranchées...)

Région/DREAL

Action : Introduire dans les marchés publics et les Conventions d'Occupation Temporaire (COT) des clauses incitatives pour une logistique durable et des clauses d'éco-conditionnalité pour faciliter le report modal

VNF/Haropa

Axe 2 - Choisir la voiture électrique légère - décarbonée

Action : Décarboner les flottes détenues par l'ensemble des employeurs (collectivités, entreprises, ...)

DREAL/EcoCO2

Axe 3 - Développer les bus et cars décarbonés

Action : Décarboner les flottes de bus et de cars

Région/DREAL

Axe 4 - Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)

Action : Poursuivre activement le développement des Services Express Régionaux Métropolitains

Région/DREAL

Action : Mettre en place des voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo et du schéma régional tourisme à vélo

DREAL/DDTM

Axe 5 - Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

Action : Développer les infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes réservées de covoiturage, plateforme de covoiturage...)

DREAL/DDTM

Axe 6 - Réduire les déplacements

Action : Réduire et verdir les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés : forfaits mobilité durable, encourager le télétravail, limiter l'avion et la voiture, ...

DREAL/Région

**MIEUX
SE DÉPLACER**

01

« Mieux se déplacer » : les actions à planifier d'ici 2030

Axe 1 - Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique

- Communiquer et sensibiliser à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport
- Adapter et mobiliser du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné, implanter des sites industriels à proximité des axes ferroviaires et fluviaux, ...
- Mobiliser du foncier logistique notamment à proximité des centres pour diminuer les distances de livraison (s'appuyer sur le schéma de cohérence logistique régional)
- Aider à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative
- Aider au développement de la cyclo-logistique (infrastructure et offre adaptée. Exemple : aires de livraison dédiées aux vélos-cargos)
- Développer ou soutenir l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs (électrique, hydrogène, BioGNV...)
- Amplifier l'aide à l'exploitation de services réguliers de transport combiné ("aide à la pince")
- Animer un dialogue sur la mutualisation de la logistique dans le périmètre de la collectivité
- Numériser et harmoniser des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines
- Recenser, planifier et adapter des aires de livraison au contexte logistique local
- Développer les dispositifs favorisant les actions de diminution d'émission de CO2 dans le secteur du transport de marchandises (programme EVE, Charte et Label Objectif CO2, fret 21...)
- Sensibiliser les entreprises, les EPCI sur les enjeux/atouts du fret (partage de bonnes pratiques, diffusion des aides financières pour des études techniques VNF, ...)
- Simplifier l'accessibilité et les dialogues avec les collectivités sur les sujets des financements pour les professionnels

Axe 2 - Choisir la voiture électrique légère – décarbonée

- Mettre en place des zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)
- Aider à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales
- Développer et exploiter de l'infrastructure de recharge en voirie
- Instaurer un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU
- Développer les innovations et expérimentations à partir des compétences locales en matière de véhicules électriques (ex : Rétrofit)

Axe 3 - Développer les bus et cars décarbonés

- Décarboner les flottes via des carburants alternatifs (Bio GNV, H2...)

Axe 4 - Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)

- Aider à l'acquisition de vélos électriques
- Aménager des quartiers de gare pour favoriser l'intermodalité et les nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)
- Mettre en place des services de location ou de prêt de vélos
- Soutenir et accompagner la filière vente et réparation de vélos
- Développer des offres globales pour accéder à l'offre de transport en commun (train, car, bus, ...)
- Financement des acteurs issus du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, moteurs de l'accompagnement au changement

Axe 5 - Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

- Accompagner les collectivités pour la mise en place de plans de mobilité impliquant les acteurs économiques du territoire (au-delà des seuils obligatoires) et permettant de coordonner les actions et projets de mobilité entre les différentes échelles territoriales
- Déployer le covoiturage en interne à la collectivité et au sein des entreprises (plateforme unique, IA, ...)
- Soutenir et accompagner la filière covoiturage
- Institutionnaliser un poste d'animateur afin de mettre en réseau les collectivités, les entreprises (pôles d'activité) pour organiser les mobilités, notamment du covoiturage
- Développer et promouvoir le forfait mobilité durable

Axe 6 - Réduire les déplacements

- Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons
- Généraliser le stationnement payant
- Réguler la construction des surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction, incitation à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...

« Mieux se loger » : les actions pour 2025



Axe 1 – Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements

Action : Finaliser la nouvelle contractualisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (ANAH) et prolonger le soutien financier aux rénovations performantes dans un souci de préservation des compétences, de coordination des aides, de continuité du service public et de maillage territorial

Pilotes

DREAL/Région

Action : Consolider une stratégie régionale d'intervention sur les petites copropriétés permettant notamment d'aider à la structuration des petites copropriétés, de capitaliser sur les expériences et de mobiliser les dispositifs existants dans d'idée d'une rénovation performante des logements

Région/DREAL

Action : Élaborer une feuille de route de la décarbonation du parc social normand avec l'appui des acteurs régionaux et en lien avec les collectivités et la mobilisation des dispositifs existants

UHSN

Axe 2 : Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire ; y compris en termes de sobriété

Action : Promouvoir les réflexions patrimoniales des collectivités visant la sobriété énergétique et la mobilisation des financements associés pour le parc tertiaire public

DREAL

Axe 3 - Accompagner les entreprises du BTP pour gagner en attractivité et monter en compétences

Action : Poursuivre les travaux engagés en termes d'orientation, d'identification des évolutions liées aux rénovations d'ampleur et d'accompagnement des professionnels du BTP, en lien avec la dynamique régionale en cours

CAPEB

Axe 4 - Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux

Action : Contribuer au renforcement de la politique de contrôle de l'ANAH, en lien avec les services déconcentrés, les collectivités délégataires et les entreprises

DREAL/DDT

Action : Travailler sur la qualité de l'ensemble de la chaîne par une animation des acteurs locaux (SPRH/MAR/entreprises) : agréments MAR, labellisation RGE, réseau chèque éco-énergie porté par la Région

DREAL/Région

Axe 5 - Réinterroger le principe constructif et s'appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

Action : Poursuivre et faire vivre les démarches incitatives sur les nouvelles filières et engager des retours d'expérience régionaux sur les filières existantes et sur la rénovation performante du bâti patrimonial et de la reconstruction

Région/DREAL

« Mieux se loger » : les actions à planifier d'ici 2030



Axe 1 - Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements (rural/urbain, individuel/collectif)

- Inciter/Valoriser le recours à des énergies décarbonées, notamment en lien avec les programmes d'animation régionaux et avec le groupe thématique Mieux produire
- Partager/Valoriser les informations concernant l'état du parc de logements sociaux avec les collectivités
- Mettre en œuvre l'expérimentation régionale « Zéro logement vacant » pour renforcer la remise sur le marché de logements vacants nécessitant notamment des travaux de rénovation importants
- Finaliser le projet de boussole de la rénovation énergétique des logements

Axe 2 - Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire ; y compris en termes de sobriété

- Mettre en œuvre une offre de service régionale pour accompagner la gestion et la rénovation du petit tertiaire privé, en lien avec les réflexions nationales et les retours d'expérience locaux
- Promouvoir la plate-forme OPERAT (tertiaire public et privé) et contribuer au suivi, à la relance et au contrôle dans le cadre d'une politique en cours de définition au niveau national (retrait)

Axe 3 - Accompagner les entreprises du BTP pour gagner en attractivité et monter en compétences

- Renforcer l'accompagnement des professionnels du BTP dans la montée en compétences et dans leur démarche de qualification liée à la rénovation d'ampleur
- Poursuivre la dynamique régionale en cours dans le domaine de la rénovation : rénovateurs BBC visant l'accompagnement de la montée en compétence des entreprises
- Développer les dynamiques territoriales pour mettre en place et organiser un travail partenarial entre les accompagnateurs rénov MAR et les professionnels du bâtiment, démarches incitatives sur les nouvelles filières (écoconstruction, réemploi, etc.)

Axe 4 - Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux

- Valoriser les actions menées par les collectivités visant à garantir la qualité des travaux (Exemple : métropole Rouen Normandie MRN : travaux en cours avec FFB/CAPEB pour valoriser les entreprises labellisées)

Axe 5 - Réinterroger le principe constructif et s'appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

- Élaborer une stratégie régionale autour des matériaux bas carbone pour lever les freins à leur mise en œuvre (financiers, techniques, assurantiels, psychologiques, etc.), notamment dans la rénovation

« Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes » : les actions pour 2025

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES



		Pilotes
Axe 1 - Gestion des puits forestiers et Produits bois	Action : Renforcer les actions de prévention des feux de forêt en Normandie	DREAL/DRAAF
Axe 2 - Gestions des haies et des prairies	Action : Mettre en œuvre des plans d'actions opérationnels ambitieux en termes de plantation et de maintien du système bocager existant, à l'échelle des intercommunalités normandes	Région
Axe 3 - Restauration des tourbières et zones humides	Action : Élaborer et mettre en œuvre un Programme Régional d'Actions pour la préservation et la restauration des tourbières en Normandie pour leurs fonctions de captation et stockage du carbone, comme de réservoir de biodiversité	PNR Marais du Cotentin et du Bessin/Conservatoire des Espaces Naturels
Axe 4 - Restauration des habitats naturels dégradés	Action : Définir, pour la Normandie, la trajectoire écologique de chaque type d'habitat naturel afin de préfigurer les scénarios de restauration les plus opportuns	Conservatoire botanique de Normandie
Axe 5 – Sobriété dans l'utilisation de l'eau	Action : Développer le nombre d'études d'évaluation des volumes prélevables sur le territoire normand	DREAL/AESN
	Action : Mettre en place des actions de sobriété au travers de la réutilisation des eaux non conventionnelles	DREAL
Axe 7 - Actions transversales à plusieurs leviers	Action : Diffuser et vulgariser les connaissances existantes sur les capacités de stockage et de captation carbone des milieux "naturels" de Normandie et leur évolution	ANBDD GIP Seine aval
	Action : Expérimenter la mobilisation des connaissances sur les capacités de captation et stockage du carbone des milieux naturels dans la planification urbaine et/ou dans l'élaboration des projets	Métropole Rouen Normandie

« Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes » : les actions à planifier d'ici 2030

**MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES**

Axe 1 – Gestion des puits forestiers et Produits bois

- Valoriser et développer différents modes de gestion adaptée de la forêt, au regard de leur impact carbone, des conséquences du changement climatique et des enjeux de biodiversité : conseil aux propriétaires (privés, collectivités) et des gestionnaires, accompagnement des entreprises de travaux
- Développer et animer les chartes forestières territoriales intégrant la captation et le stockage du carbone (expérimentations, acquisition de connaissances, changements de pratiques...)
- Accélérer le renouvellement des peuplements forestiers fragilisés par le réchauffement climatique (peuplements non adaptés ou dégradés), en limitant les impacts sur les sols et la biodiversité
- Augmenter la surface forestière sous document de gestion durable par l'augmentation du nombre de Plans Simples de Gestion concertés et le regroupement de la forêt privée
- Développer la libre évolution forestière et sa valorisation au travers du label bas carbone
- Communiquer sur l'impact carbone des produits bois avec une stratégie mettant en avant de la traçabilité du bois (origine géographique, gestion durable) et la promotion des labels

Axe 2 – Gestion des haies et des prairies

- Systématiser dans les conventions de financement public de plantation, entretien et restauration des haies, des obligations de maintien et de gestion durable pour garantir la captation carbone
- Réaliser des remises en herbe dans les secteurs à enjeux identifiés localement en concertation avec les acteurs locaux et préserver les prairies existantes
- Identifier et développer des solutions de valorisation des haies (études de gisement, valorisation bois énergie en circuit court, financement matériel d'entretien, plateformes de stockage...)
- Développer les commissions bocages à l'échelle de l'ensemble des intercommunalités en lien avec les services instructeurs de l'Etat afin de maintenir l'adhésion des acteurs locaux dans les choix de maintien ou déplacements de haies, et développer un guichet unique pour l'instruction à destination de l'ensemble des acteurs concernés
- Mise en place de sites ateliers sur les prairies afin d'étudier l'impact des pratiques et de la matrice paysagère sur plusieurs compartiments : évolution des habitats prairiaux, entomologie-pollinisateurs, stockage carbone, valeur fourragère, changement climatique, diversité floristique... puis diffuser les résultats notamment auprès des exploitants agricoles

Axe 3 – Restauration des tourbières et zones humides

- Décliner régionalement l'observatoire des zones humides en y intégrant l'impact des modes de gestion en termes de stockage et de captation carbone et l'évolution de la propriété foncière
- Assurer la préservation des tourbières via des outils de maîtrise foncière (acquisitions, ORE) et de gestion conservatoire

Axe 4 – Restauration des habitats naturels dégradés

- Améliorer et renforcer la Trame Verte et Bleue sur les territoires normands
- Lancement d'une étude et d'une concertation pour une nouvelle Réserve Naturelle Régionale
- Développer la méthode Naturadapt et les notices de vulnérabilité sur les milieux naturels
- Conserver et restaurer des habitats en établissant des diagnostics à finalité opérationnelle pour chaque type d'habitat naturel dégradé et s'appuyer sur un réseau de sites de démonstration locaux et des sites atelier régionaux

Axe 5 – Sobriété dans l'utilisation de l'eau

- Améliorer la caractérisation des usages : identifier les consommateurs et prélèvements principaux au sein du territoire d'une collectivité
- Optimiser la gestion de l'eau dans l'industrie et en particulier des ICPE
- Améliorer la connaissance sur la consommation de l'eau des bâtiments publics par chaque collectivité
- Responsabiliser et sensibiliser les usagers/collectivités à l'utilisation de l'eau (retours d'expérience, sensibilisation, formation pour le partage des pratiques, fourniture de kits d'économie d'eau)
- Développer un schéma directeur de la gestion des ressources (gestion à l'échelle d'une collectivité)



- Développer les démarches PTGE/PGRE/Plan eau départemental sur le territoire normand (financer les études, accompagner les collectivités...) gestion à l'échelle d'un territoire

Axe 6 – Désimperméabilisation

- Améliorer la connaissance des projets de désartificialisation / renaturation / désimperméabilisation et valoriser les bonnes pratiques
- Identifier à l'échelle de chaque territoire les points noirs nécessitant la désimperméabilisation et établir un plan d'action avec les priorités de désimperméabilisation
- Faire évoluer le fonds friches pour qu'il intègre plus la renaturation des friches (permettre la renaturation, soutenir la désimperméabilisation, développer les solutions fondées sur la nature)
- Développer des études sur le potentiel de désimperméabilisation sur un territoire donné (à l'échelle adaptée)

Axe 7 - Actions transversales à plusieurs leviers

- Structurer et organiser les besoins de connaissance en matière de capacités de stockage et de captation carbone des milieux naturels et leur évolution face au CC, aux modes de gestion...
- Développer, partager et coordonner les différents projets Paiement pour Services Environnementaux et autres dispositifs de financement bas carbone et biodiversité

« Mieux produire » : les actions pour 2025



Axe 1 : Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale ER	Action : Mettre en place un observatoire de la forêt et de la ressource en bois	Pilotes Fibois
	Action : Engager le programme Les générateurs : le réseau de conseillers Energies Renouvelables (EnR) au service des collectivités locales	SDE/Ademe
Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables	Action : Communication et sensibilisation du grand public vis-à-vis des installations de production d'EnR et sensibiliser le grand public dans une volonté de transparence et d'acceptabilité des projets	ORECAN
	Action : Faire aboutir des zones d'accélération des EnR au regard du productible disponible	DREAL
Axe 4 : Adapter les réseaux de transport et de distribution	Action : Identifier les poches de consommation de gaz de réseau fragiles avec une perspective de décarbonation forte	Metha Normandie
	Action : Anticiper les besoins de consommation électrique du territoire pour adapter la capacité de raccordement du réseau électrique et les travaux à réaliser	SGAR
Axe 5 : Décarboner l'industrie	Action : Déployer opérationnellement le programme ZIBAC – SOCRATE de décarbonation des zones industrialo-portuaires de la vallée de Seine	SOCRATE
Axe 6 : Nouveaux usages	Action : Mobiliser les friches pour différents usages	EPFN

« Mieux produire » : les actions à planifier d'ici 2030



Axe 1 - Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale EnR

- Renforcer les programmes d'observation Climat-Air-Energies-Déchets-Economie circulaire dans une logique de pilotage des ressources renouvelables et de récupération
- Mettre en place une animation régionale sur la géothermie
- Pérenniser la gouvernance et le financement du programme Métha'Normandie
- Elargir le programme aux autres gaz verts
- Pérenniser la gouvernance et le financement du programme
- Accompagner le déploiement d'applications dans l'industrie, la logistique et la mobilité lourde
- Développer des écosystèmes hydrogène associant production, distribution et usages
- Accompagner la structuration de la recherche et développement
- Développer les compétences nécessaires au déploiement de l'hydrogène
- Renouveler le programme ECLORE
- Structurer la filière photovoltaïque en Normandie
- Aider à la préparation ou à la rénovation des structures en lien avec des dispositifs de rénovation énergétique de bâtiment et encourager la construction en photovoltaïque Ready des nouveaux bâtiments
- Accompagner l'émergence de projets en autoconsommation
- Renforcer le financement disponible pour les projets photovoltaïques
- Identifier les capacités d'implantation de panneaux sur les toitures et les parkings

Axe 2 - Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables

- Former les élus, Directeurs Généraux des Services et techniciens locaux, dans le cadre de parcours énergie et EnR, partage d'expérience
- Réalisation d'études, factueliser les enjeux de la transition énergétique et communiquer sur les projets qui ont fonctionné au travers de retour d'expérience (RETEX)
- Renforcer et accompagner les projets portés par les territoires et identifier leurs retombées pour la population (projets citoyens, syndicat d'énergie, contrats de services publics, Contrat d'achat d'énergie et tarif avantageux)
- Améliorer les conditions d'accès au régime de l'autoconsommation collective ou boucle énergétique
- Mobiliser des financements participatifs (ex. Kiwai Normandie), l'intéressement et l'actionnariat local
- Réaliser une enquête sur les unités de méthanisation pour avoir une meilleure visibilité sur les intrants utilisées et communiquer sur les résultats
- Proposer une offre d'Ingénierie spécifique, en particulier pour aider les petites collectivités sur la mise en œuvre de leur projet et levée des freins
- Mettre en place ou consolider des dispositifs de contrôle a posteriori des projets (respect des engagements, démantèlement, etc.) et régime de sanctions / compensation afférents
- Accompagner et former les porteurs de projets dans leurs démarches de dialogue territorial, notamment par la mise en place de chartes territoriales de développement de projet

Axe 3 - Renforcer les dispositifs de soutien financier

- Référencer les dispositifs de soutien financiers des différentes structures dans un document unique
- Pérenniser les dispositifs de soutien public existant, voire augmenter les enveloppes disponibles

Axe 4 - Adapter les réseaux de transport et de distribution

- Communiquer sur le tracé des réseaux de chaleurs
- Identifier les capacités de raccordement au réseau par zone géographique et les mettre à disposition des acteurs concernés
- Identifier les réseaux de chaleur urbains ou industriels
- Suivre la production d'EnR associée
- Lister et dater les schémas directeurs de réseaux réalisés et identifier les réseaux de chaleurs non-pouvus de schémas directeurs
- Financer les nouveaux schémas directeurs de réseaux
- Capitaliser les résultats des schémas directeurs de réseaux (potentiel de densification et d'extension)

- Optimiser la gestion de réseaux par échanges d'informations mutuels et systématiques entre financeurs publics et gestionnaire de réseaux
- Identifier les poches de consommation de gaz de réseau fragiles
- Identifier les potentiels de décarbonation de ces poches de consommation fragile
- Proposer des priorisations sur les investissements de décarbonation et d'infrastructure
- Identifier et partager les calendriers de renforcement des infrastructures
- Intégrer cet élément dans l'orientation des fonds publics

Axe 5 - Décarboner l'industrie

- Promouvoir le dispositif PACTE Industrie
- Recenser les dispositifs de soutien à la transition énergétique des industries
- Pérenniser les dispositifs de soutien à la sobriété et l'efficacité énergétique des entreprises (diagnostics, PACTE Industrie)
- Pérenniser les dispositifs de soutien à la sobriété et l'efficacité matière / approche globale (écoconception, économie de la fonctionnalité)
- Promouvoir les actions collectives de décarbonation industrielles dans les territoires dans le cadre du CPIER
- Privilégier la récupération de la chaleur fatale en général issue de process industriels mutualisés (EIT, synergies territoriales...)
- Obtenir des feuilles de route de décarbonation des industriels les plus émetteurs de GES
- Favoriser la réalisation des feuilles de route de décarbonation des industriels les plus émetteurs de GES
- Amplifier les actions de sensibilisation auprès des PME

Axe 6 - Nouveaux usages

- Identifier les futurs grands projets d'implantation par filière (gaz de synthèse, pyrogaz, H2, carburant aéronautique, grands projets industriels)
- Quantifier les besoins énergétiques supplémentaires nécessaires GWh/an (dont autres GT)
- Identifier les projets par énergie (électricité, biomasse, CSR, autres)
- Mettre en œuvre un schéma régional biomasse ou équivalent (observatoire). Action déjà en cours pour la filière bois, à généraliser sur toutes les bioressources (paille, lin, chanvre ...)
- Réfléchir au transfert de biomasse des régions peu industrialisées et pourvues de forêts vers les régions industrialisées Friches
- Accompagner la revalorisation de friches

« Mieux se nourrir » : les actions pour 2025



Axe 1 - Accompagner le changement des pratiques agricoles dans une approche globale

Action : Procéder à une refonte de l'accompagnement technique des agriculteurs intégrant une approche globale

Pilotes

Chambre d'Agriculture de Normandie

Action : Accompagner le changement des pratiques en vue de l'intégration des objectifs de la loi EGAlim dans la restauration collective

FNE Normandie

Action : Amorcer des réflexions autour d'une stratégie régionale de remembrement environnemental afin de favoriser une gestion durable des terres via un rapprochement des parcelles exploitées autour des sièges d'exploitation

Chambre d'Agriculture de Normandie

Axe 2 - Soutenir le développement de filières émergentes

Action : Mettre en place un observatoire normand de la biomasse afin de garantir une utilisation durable de la biomasse agricole en cohérence avec les volumes disponibles sur le territoire

Chambre d'Agriculture de Normandie

Action : Identifier, quantifier et développer l'offre et la demande en produits de qualité et durables au titre de la loi EGAlim présents sur le territoire

Bio en Normandie

Action : Soutenir la structuration et le développement de filières bio locales pour les produits caractérisés par un faible taux d'autoapprovisionnement au niveau régional (fruits, protéines végétales...)

Bio en Normandie,

Action : Trouver des solutions normandes en vue de faire progresser les surfaces en légumineuses destinées à l'alimentation animale et humaine

Bio en Normandie

Axe 3 - Renforcer la mise en œuvre de dispositifs incitatifs aux changements de pratiques

Action : Développer le recours aux paiements pour services environnementaux (PSE)

DRAAF, Bio en Normandie

« Mieux se nourrir » : les actions à planifier d'ici 2030



- Redonner de la valeur à l'alimentation (sensibilisation au coût de l'alimentation, éducation à l'alimentation...)
- Donner une impulsion supplémentaire aux travaux de recherche et d'échanges de bonnes pratiques menés sur le territoire en vue de réduire les usages de produits phytosanitaires et de fertilisants azotés
- Encourager l'émergence de collectifs destinés à mettre en œuvre un stockage et une valorisation durables des effluents d'élevage à l'échelle territoriale
- Faire émerger un réseau d'expérimentation autour des solutions nutritionnelles permettant la limitation des émissions entériques des ruminants (additifs et équilibre des rations)
- Mettre en place, avec les collectivités territoriales, des projets de territoires en faveur de la réduction des usages des produits phytosanitaires en zones sensibles (en attente de la déclinaison de la feuille de route régionale Ecophyto 2030)
- Amorcer les réflexions régionales autour d'une expérimentation visant la création d'une indemnisation à mobiliser en cas de prise de risque du fait de changement de pratiques
- Accélérer le déploiement des chaufferies à bois bocager (collectivités, outils industriels, ...) afin de soutenir les filières en émergence
- Accompagner le développement de solutions logistiques destinées à permettre l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité et durables locaux
- Soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables agricoles via notamment l'autoconsommation

« Mieux consommer » : les actions pour 2025



		Pilotes
Axe 1 : Collecte des déchets	Action : Généraliser la tarification incitative et notamment la redevance incitative	Ademe/ Région
	Action : Généraliser le tri à la source des biodéchets pour extraire la part organique des déchets résiduels en intégrant la lutte contre le gaspillage dans l'accompagnement des populations	Ademe/ Région
Axe 2 : Mise en décharge	Action : Accompagner le développement d'un réseau de déchetteries pour les professionnels	OCAB
Axe 3 : Prévention des déchets	Action : Permettre une consommation responsable des populations, au travers d'une animation régionale, de la mise en œuvre d'une stratégie de changement de comportement à l'échelle des territoires et d'un service pour les populations les plus précaires	Ademe/ Région
	Action : Accompagner les territoires pour permettre l'arrêt progressif de la collecte en porte à porte des déchets verts	Région/ OBDEC
Axe 4 : Valorisation des déchets	Action : Amplifier les investissements de valorisation des déchets inertes dans le BTP et accompagner les maîtres d'ouvrage (service public, et privé)	Materrio/ rancoper
	Action : Renforcer le maillage des installations de prétraitement de valorisation des déchets organiques	OBDEC

« Mieux consommer » : les actions à planifier d'ici 2030



Axe 1 – Collecte des déchets

- A partir des MODECOM des éco organismes, soutenir la mise en œuvre d'actions correctives pour limiter les erreurs de tri
- Améliorer la performance de tri dans les centres de tri
- Déployer et soutenir des campagnes de communication locales
- Permettre l'amélioration du service de collecte en porte à porte
- Permettre la généralisation de la collecte mutli-matériaux en porte à porte
- Faciliter le déploiement du tri dans l'espace public et densifier les points d'apport
- Assurer des performances de tri des emballages cohérentes avec la réglementation en s'appuyant sur l'extension des consignes de tri
- Permettre le déploiement de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) emballages professionnels et déployer le tri en établissements recevant du public
- Déployer la collecte par gratification
- Distinguer les modes de collecte entre le rural et l'urbain pour augmenter globalement le taux de valorisation matière

Axe 2 – Mise en décharge

- Permettre la généralisation tri 7/8 flux pour les entreprises, et spécifiquement celles du BTP, en contrôlant et formant les entreprises normandes
- Accompagner le développement de la filière CSR sans pénaliser les filières de valorisation matière et sans déstabiliser la filière bois
- Accompagner les EPCI pour réduire les encombrants en supprimant progressivement la collecte en porte à porte et en proposant des solutions alternatives pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en déchetterie ou souhaitant faire des dons
- Développer la redevance spéciale, caractériser les déchets assimilés et inciter les (petits) professionnels à réduire et trier leurs déchets
- Expérimenter de nouvelles filières de valorisation énergétique

Axe 3 – Prévention des déchets

- Favoriser le déploiement de la consigne pour réemploi
- Engager spécifiquement les grandes agglomérations Normandes (Métropole de Rouen, CU Caen et CU Le Havre)
- Mener des opérations sur les changements de comportement en levant les freins psycho-sociaux à la consommation responsable et au tri des déchets recyclables
- Maîtriser les passages en déchetterie pour limiter la quantité de déchets verts
- Changer les usages et les comportements pour rendre effectif la mutualisation des objets du quotidien, le lien social et la sobriété dans l'acte d'achat
- Développer le réemploi des produits et matériaux de construction en permettant le développement d'une offre de service à l'échelle de bassin de consommation
- Généraliser dans la commande publique des critères de prévention et de sobriété
- Évaluer et renforcer les PLPDMA
- Mettre à disposition des habitants des solutions techniques et organisationnelles pour une consommation durable et une diminution de production de déchets
- Intégrer le « conseil à la gestion sur site des déchets verts » dans l'animation pour le tri à la source des biodéchets
- Développer des plateformes numériques mettant en relation les producteurs et les consommateurs pour identifier des moyens de consommation responsables, de coopération et de mutualisation
- Favoriser l'acte d'achat de produits éco conçus et/ou avec un indice de réparabilité supérieur ou égal à 6
- Permettre l'accès au foncier pour les projets de réemploi et réparation (ressourceries, recycleries)



- Soutenir les projets visant à favoriser le réemploi des emballages, notamment en accompagnant l'investissement des offreurs de solutions
- Mener des opérations sur les changements de comportements en levant les freins psycho-sociaux au réemploi des emballages
- Développer le réseau de réparateurs professionnels et d'acteurs du réemploi pour permettre l'allongement de la durée de vie des appareils et sensibiliser sur les modes de consommation (réparation, achat de seconde main, don, ...).
- Cartographier les acteurs locaux pouvant relayer efficacement les informations sur la prévention des déchets et la consommation responsable
- Lutter contre les dépôts sauvages par la surveillance, la sanction et la formation des communes

Axe 4 – Valorisation des déchets

- Détourner les déchets bois et les gravats du tout-venant sous l'impulsion de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB)
- Accompagner les entreprises normandes pour éco concevoir les emballages
- Favoriser le déploiement d'une filière de collecte et de valorisation du plâtre en soutien à la REP PMCB
- Permettre un taux de captation des déchets textiles supérieur à 60% en augmentant les performances de tri
- A partir des caractérisations réglementaires de bennes tout venant en déchetterie, agir sur des flux majoritaires encore non valorisés
- Réduire significativement les déchets mobiliers dans le tout venant en accompagnant la modernisation des déchetteries et l'évolution du rôle de "gardien"
- Réduire significativement les déchets mobiliers dans le tout venant en réduisant la collecte en porte à porte du tout venant
- Détourner les déchets mobiliers sous l'impulsion des REP DEA (déchets d'éléments d'ameublement)
- Intensifier la sensibilisation et la communication auprès du grand public en soutenant les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement
- Favoriser les metteurs sur le marché d'emballages éco-conçus et monomatière
- Mettre en place des incitations financières et des programmes de soutien
- Développer et diffuser des campagnes de communication efficaces pour sensibiliser les citoyens et les petits producteurs couverts par le SPPGD (Service public de prévention et de gestion des déchets) aux enjeux du tri à la source biodéchets et permettre la collecte d'un gisement qualitatif
- Développer le marché de seconde main et de réemploi du textile
- Augmenter les éco contributions pour limiter/atténuer l'effet du textile de basse qualité et/ou synthétique
- Développer le compactage en déchetteries pour réduire le taux de perte matière
- Développer le tri hors foyers pour capter les emballages en aluminium
- Garantir un taux de captation en centre de tri pour le petit aluminium
- Valoriser le plastique dur qui sera extrait du tout-venant via l'action de la REP PMCB
- Permettre la valorisation du plastique issu du déploiement des REP Jouet, article de Sport et de loisir, et Bricolage et Jardin

Axe 5 – Bouclage biomasse

- Déployer les moyens de tri à la source des biodéchets (distribution de composteurs individuels, animation de composteurs partagés, et déploiement de la collecte) et suivre plus spécifiquement le compostage individuel pour un compost de qualité et maîtrisé
- Développer la redevance spéciale et accompagner les petits professionnels pour mieux trier et moins produire de biodéchets
- Permettre le changement de comportement des usagers pour généraliser et pérenniser le tri à la source des biodéchets

Les prochaines étapes



L'élaboration de cette feuille de route a également mis en évidence la nécessité de poursuivre et détailler des axes de travail plus transversaux. En effet, la transition écologique doit s'accompagner d'un traitement d'enjeux qui traversent toutes les thématiques, et qui sont indispensables à l'atteinte des objectifs visés.

L'évolution des compétences et des métiers

La réussite de la transition écologique et énergétique en France dépendra de la montée en compétences et de l'évolution des emplois vers des métiers plus verts, à la fois techniques (production d'EnR, rénovation thermique, nouvelles mobilités...) et transversaux (ingénierie de projet, encadrement, communication, ...).

La réponse aux impacts du changement climatique passera par l'anticipation des mutations des métiers et des compétences, un investissement massif dans la formation professionnelle, un accompagnement à la reconversion professionnelle, l'intégration des compétences « vertes » dans les cursus de formation initiale, la promotion de l'innovation pour imaginer de nouvelles pratiques pédagogiques, l'implication des entreprises et de l'ensemble des employeurs dans la formation tout au long de la vie, une adaptation en continu et de manière prospective de l'offre de formation, ...

Un travail déjà engagé par la Région Normandie se poursuivra en continuant d'associer les partenaires pour identifier les besoins éventuels et les pistes possibles.

Accompagnement des porteurs de projets par les financeurs (banques, opérateurs, ...)

Lors des différentes réunions des groupes thématiques, la question des financements a été plusieurs fois abordée. Pour que les porteurs puissent identifier les accompagnements possibles, outre l'outil « aides territoires », un travail sera conduit pour identifier des aides bancaires possibles, et les éventuels manques. Les opérateurs et autres financeurs publics pourront aussi être sollicités pour mettre à jour l'inventaire des possibilités locales.

Déclinaison des actions en projets concrets

- dans les CRTE

Au niveau de l'État, les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) sont des outils contractuels, cadre de travail commun entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ils s'imposent comme des espaces privilégiés de l'accompagnement, pluriannuel, par l'Etat des collectivités locales dans la mise en œuvre de la planification écologique et deviennent un outil d'opérationnalisation de la feuille de route des COP régionales. Leur rôle : traduire, dans chaque bassin de vie, les objectifs, trajectoires et plans d'actions définis dans le cadre de ces COP.

- dans les contrats de territoires de la Région

Les contrats de territoire constituent le cadre du soutien pluriannuel que la Région apporte aux projets des territoires, essentiellement à l'échelle des EPCI. La génération 2023-27 est en cours de contractualisation en fonction du degré d'avancement des réflexions sur chaque territoire et nombre de projets d'équipements ou d'aménagement s'inscrivent dans les transitions. Il s'agit, par exemple, fréquemment d'améliorer significativement la performance énergétique des complexes sportifs ou culturels, de désimperméabiliser et revégétaliser les espaces publics tout en développant les mobilités actives, de viser la sobriété foncière en revitalisant les centres et en mobilisant des bâtiments vacants... La possibilité de révision des contrats doit permettre dans certains cas de redéployer l'effort vers des projets plus ambitieux, dans d'autres d'accompagner des opérations qui doivent encore être approfondies, notamment autour de ces enjeux.

Au-delà des aides sectorielles apportées par l'Etat, la Région et leurs opérateurs, en complément des apports méthodologiques mis à disposition de tous les acteurs, ces dispositifs contractuels apportent une visibilité pluriannuelle et une ouverture en termes de ciblage qui permettent de mieux

accompagner des projets qui peuvent, par essence, ne pas répondre aux critères habituels d'éligibilité et demander un temps de maturation accru.

Engagement et mobilisation des citoyens

La transition écologique repose certes sur des innovations technologiques et des politiques publiques, mais aussi sur des changements profonds dans les comportements individuels et collectifs. Les modes de vie actuels, qui sont souvent marqués par une consommation excessive des ressources naturelles et une forte dépendance aux énergies fossiles, devront évoluer vers des pratiques plus durables. Cela peut passer par des gestes quotidiens tels que la réduction des déchets, la consommation responsable, l'adoption de modes de transport plus doux, ou encore l'efficacité énergétique dans les habitations. Le changement de comportement des individus en faveur de la transition écologique repose sur une série d'actions concertées à différents niveaux. Pour que ces changements soient possibles, il faut à la fois une sensibilisation accrue des citoyens et des incitations. En parallèle, les individus doivent être prêts à accepter certains ajustements dans leur confort et leurs habitudes de consommation pour favoriser un avenir plus durable. L'éducation, la sensibilisation et l'accès à des alternatives écologiques jouent un rôle crucial dans cette transformation. Une réflexion sera conduite en 2025 pour identifier les leviers pour y parvenir.

Adaptation au changement climatique

La feuille de route de la COP a pour objectif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité et nos ressources pour infléchir la trajectoire actuelle et contenir les évolutions futures. Toutefois le changement climatique a dès à présent des effets en Normandie et les travaux scientifiques, notamment synthétisés par le GIEC normand à la demande de la Région, nous éclairent sur l'augmentation des impacts à très court terme.

En parallèle de ces efforts incontournables pour atténuer le changement climatique, il est également nécessaire de commencer dès à présent à adapter l'économie, l'urbanisme, les productions primaires, à de nouveaux phénomènes et à leurs conséquences sur la santé humaine, animale et les forêts et cultures, sur l'élévation du niveau marin et l'évolution des rivages et berges, sur la ressource en eau et ses usages, sur la tenue des sols et de certaines constructions et infrastructures....

Cette préoccupation devra faire l'objet de travaux futurs partagés et complémentaires à cette feuille de route.

Modalités de suivi

La feuille de route fera l'objet d'un suivi en continu à travers la réalisation des jalons et d'indicateurs de résultats pour évaluer la progression de la mise en œuvre des actions.

Afin de garantir la pertinence dans le temps, de faciliter l'adaptation continue du plan, et de favoriser une mise en œuvre coordonnée et collaborative, des temps d'échanges réguliers avec les acteurs du territoire, notamment au niveau départemental ou par groupes d'acteurs, seront organisés pour faire un état d'avancement, partager des retours d'expérience et ajuster les actions si nécessaire.

Ces moments d'échanges auront pour objectif de partager les avancées, d'identifier les points de blocage ou les ajustements nécessaires, et de recueillir les retours d'expérience des acteurs locaux. Ce dialogue permettra d'adapter en continu les actions aux réalités du terrain et d'assurer que les différents partenaires seront impliqués et mobilisés tout au long du processus.

Une rencontre annuelle viendra clôturer ce processus en rassemblant l'ensemble des parties prenantes afin de présenter les réalisations de l'année écoulée, les résultats obtenus, discuter des priorités pour les actions à venir et échanger le cas échéant sur des possibles modifications de la feuille de route.

La feuille de route sera revue annuellement à la lumière des résultats observés et des retours des acteurs du territoire. Ce processus d'adaptation continue permettra d'ajuster les priorités, les moyens alloués, et les stratégies mises en œuvre en fonction de l'évolution du contexte local et des avancées réalisées.

La transition écologique : illustration concrète dans le secteur de la santé

Le secteur de la santé regroupe des acteurs interdépendants qui ont l'habitude de travailler ensemble et couvrent, collectivement, les différents enjeux des transitions. D'une part, la transition écologique doit permettre une amélioration des conditions de vie en assurant une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des nuisances en général, la promotion d'une alimentation durable, des mobilités actives, l'atténuation de l'effet des fortes chaleurs, un meilleur épanouissement dans un cadre plus vivable... Mais, d'autre part, le secteur de la santé génère, lui aussi et comme tout autre secteur d'activité, de nombreuses externalités négatives et doit les réduire.

L'ARS de Normandie a conduit un chantier transversal dont l'originalité réside dans son périmètre et dont la méthode peut inspirer des filières ou des écosystèmes locaux. En examinant ensemble leurs émissions et impacts collectifs dans tous les domaines, ces acteurs, liés entre eux, se sont penchés sur des effets systémiques mais ont surtout pu identifier des actions systémiques en réponse, et vérifier le bilan global de chaque action envisagée. Par rapport à une réflexion menée enjeu par enjeu, par des acteurs largement indépendants les uns des autres, la démarche envisagée s'en trouve à la fois plus légitime, plus pragmatique, plus efficace et plus durable.

Le défi de la transition écologique est un enjeu fort inscrit au projet régional de santé (PRS) de Normandie pour 2023-2028. Avec plus de 8% des émissions de CO2 nationales, le système de santé doit prendre toute sa part dans l'objectif de réduction de son empreinte carbone de 80% d'ici 2050 (émissions directes et indirectes) et également maîtriser son impact en matière de biodiversité, d'épuisement des ressources naturelles et d'accès à l'eau douce.

Pour accompagner les acteurs du système de santé à atteindre ces objectifs, l'ARS Normandie a construit avec eux une feuille de route régionale. Pour que cette démarche soit conduite en articulation avec les autres composantes de l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile, les travaux se sont inscrits dans le cadre de la COP Normandie.

Les éléments ci-dessous détaillent le plan conduit par l'ARS de Normandie :

Mieux se déplacer

Les transports des patients vers les lieux de soins et des professionnels de santé vers leur lieu de travail ou au domicile du patient constituent la deuxième source d'émission de CO2 du secteur de la santé. Pour la Normandie, cela représente plus de 400 000 tonnes d'équivalent CO2 chaque année.

Nous avons mis à disposition des établissements sanitaires et médicosociaux une boîte à outil pour les aider en tant qu'employeur à construire leur plan mobilité durable pour leurs salariés. Elle fait référence aux outils de l'ADEME, de la préfecture de région et de la DREAL.

Depuis 2023, dans le cadre de financements investir au quotidien, nous avons permis aux établissements sanitaires de déposer des projets en lien avec le développement de mobilités durables. Dans ce cadre, nous avons accompagné des projets de construction de parkings à vélos sécurisés, l'installation de bornes électriques et l'achat de véhicules électriques. Ces financements sont reconduits en 2024 pour une mise en œuvre des projets sur 2025.

De son côté, l'assurance maladie travaille auprès des transporteurs sanitaires et des patients afin de développer les transports partagés.

Mieux se loger

La région compte 850 établissements médico-sociaux pour 57 000 places d'hébergement et 32 000 lits répartis sur 130 établissements de santé. Afin d'améliorer la performance de ces bâtiments, nous nous appuyons depuis fin 2022 sur un réseau de conseillers en transition énergétique et écologique en santé. Répartis sur le territoire, ils ont pour mission première d'accompagner les établissements à la réalisation de leur audit énergétique et l'élaboration et la

mise en œuvre des plans d'actions de réduction de consommation énergétique. Dans le cadre d'un partenariat avec la FNCCR, nous souhaitons étendre ce réseau dans les années à venir.

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

Les établissements disposent d'une occupation foncière importante nécessitant une réflexion sur la désartificialisation des sols.

En fonction de son activité, un établissement de santé consomme de 400 à 1200 litres d'eau par jour et par lit, soit près de 10 millions de m³ d'eau par an avec des contraintes fortes en matière d'hygiène entraînant un recours à l'usage unique, la stérilisation et l'utilisation de produits chimiques.

Des actions de sensibilisation auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux ont d'ores et déjà été engagées par l'ARS avec l'Agence de l'eau pour les encourager à cette sobriété. Néanmoins, si la réutilisation des eaux non conventionnelles est devenue un levier pour cette sobriété, celle-ci doit être tout particulièrement réfléchie pour le système de santé (établissements sanitaires et médico-sociaux) afin de garantir la sécurité sanitaire (protection de l'alimentation en eau potable, protection des usagers). Ce travail est mené avec les équipes d'hygiène dans le but d'élaborer des guides de bonne pratique.

Mieux Produire

Si le système de santé est producteur de soins, les achats du secteur génèrent 70% des émissions de gaz à effet de serre. C'est donc sous l'angle mieux consommer de la COP que nous avons engagé des actions. Le secteur est aujourd'hui très dépendant aux énergies fossiles, il y a un enjeu fort à voir le recours aux énergies renouvelables.

Mieux consommer

Les contraintes d'hygiène entraînent un recours à l'usage unique, la stérilisation et l'utilisation de produits chimiques. Plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre du système de santé proviennent des achats de médicaments et dispositifs médicaux. Ces flux représentent 1,5 milliards d'euros en région et sont largement mondialisés avec une empreinte carbone élevée. Afin de réduire l'impact environnemental de nos achats de médicaments et dispositifs médicaux, 11 chantiers ont été mis en place en 2024, réunissant plus d'une centaine de professionnels de santé de la région.

Une première action a permis d'élaborer une plaquette d'écoprescription à destination des professionnels de santé. Cette plaquette sera accompagnée d'un webinaire de présentation pour mieux et moins prescrire, prendre en compte la contamination environnementale et l'empreinte carbone de sa prescription. En 2024, les professionnels de santé travaillent sur les pansements et les antibiotiques ; d'autres thématiques suivront en 2025 comme le diabète et les maladies cardiovasculaires.

Un groupe de professionnels de santé a travaillé par ailleurs autour de la thématique du bloc écoresponsable « greenbloc ». Cela a permis de traduire les attendus d'un « greenbloc » dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et de financer 10 établissements très engagés dans la démarche. Un référentiel du bloc écoresponsable a ainsi été rédigé autour de la réduction des agents anesthésiques, du gaspillage, du tri des déchets d'activité de soins, du recyclage des déchets non dangereux, de la consommation d'énergie, de l'écoconception des parcours de soins et de l'utilisation des dispositifs médicaux. L'appel à manifestation d'intérêt sera renouvelé en 2025.

Le système de santé est un gros producteur de déchets (médicaments et dispositifs médicaux, nombre de repas servis, usage unique...). L'élimination des déchets a un coût important pour les établissements (notamment sur les déchets d'activités de soin à risque infectieux – DASRI) d'où un travail important engagé sur la réduction des résidus (notamment alimentaires), la réduction des produits à usage unique et le tri. Certains établissements investissent dans la valorisation des déchets. Il est nécessaire de développer certaines filières de tri comme le médicament.

Les hôpitaux soumis à la commande publique sont désormais dans l'obligation de réaliser leur schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables dès lors qu'ils réalisent plus de 50 millions d'euros d'achats. Nous avons mis en place un accompagnement pour les établissements concernés.

Mieux se nourrir

Les achats alimentaires représentent la troisième source d'empreinte carbone du secteur après l'achat de médicaments et dispositifs médicaux et les transports.

La loi EGALIM déjà déployée au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux mérite d'être amplifiée dans les prochains mois. Afin d'accompagner ces établissements, plusieurs actions sont proposées en lien avec la DRAAF. Ainsi, un sourcing de produits locaux et bio a été réalisé avec l'expertise de la chambre régionale d'agriculture et de l'association bio en Normandie. Une autre action débutera prochainement sur le gaspillage alimentaire.

De manière plus transversale,

Nous avons mis en place un réseau de formateurs formés à l'outil *Plan Health Faire* pour sensibiliser les professionnels de santé aux enjeux du changement climatique. Afin d'accompagner les professionnels de santé de ville, l'action « décarbon'action » sera proposée à un échantillon de maisons et pôles de santé de la région. Cette action permettra de mieux connaître l'origine des émissions de carbone d'une maison de santé afin d'apporter les réponses adaptées aux professionnels de la ville.

Ressources complémentaires

Préfecture de Région Normandie :

Retrouvez tous les supports et informations relatifs à l'exercice de planification écologique en Normandie sur le site de la Préfecture de Région :

- ✓ le rapport de diagnostic
- ✓ la synthèse des réflexions menées dans les groupes de travail thématiques
- ✓ les supports des différentes COP régionales
- ✓ La feuille de route et son annexe



<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/COP-Normandie/Cop-Normandie-penser-et-agir-pour-la-planification-ecologique-regionale>

Secrétariat Général à la Planification Ecologique :

Retrouvez toutes les publications et travaux du SGPE relatifs à la territorialisation de la planification écologique :



<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>

Votre contact en Normandie :

Florence RICHARD, Secrétaire Générale à la planification écologique en Normandie



planification-ecologique@normandie.gouv.fr

www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie

@Prefet76